



PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE GRANGES-AUMONTZEY

Séance du Mercredi 28 mars 2018

à 20 h 30

Sous la présidence de Monsieur Guy MARTINACHE, Maire de la Commune

La convocation du 22 Mars 2018 avec l'ordre du jour suivant :

- Demandes d'adhésion et de retrait du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif
- 2. Tarifs location salle 9 route de Bruyères
- 3. Compte de gestion 2017 du Budget Eau et Assainissement
- 4. Compte Administratif 2017 du Budget Eau et Assainissement
- 5. Affectation des résultats 2017 du Budget Eau et Assainissement
- 6. Budget Primitif 2018 du Budget Eau et Assainissement
- 7. Tarif de l'eau et de l'assainissement
- 8. Vente de terrain à Frambéménil
- 9. Projet de démolition d'un immeuble demande de subventions
- 10. Equipement numérique Ecole Primaire Jules Ferry-Charlemagne demande de subvention
- 11. Crédits 2018 alloués aux écoles
- 12. Travaux d'éclairage public rue de la Vieille Passée demande de subvention
- 13. Communauté de Communes des Hautes-Vosges

Sont présents: BERGER Michaël, DAESCHLER Laetitia, DEGANDT Jacques, GOUEREC Neriman, GUYOT Régine, JACOB Christophe, JACOB Marc, KIEFFER RYS Marion (arrivée à 20 h 50), LAZZATI Bernard, LEMARQUIS Maurice, MARTINACHE Guy, MOUROT Corinne, PERRIN Christine, PERRIN Eric, PETITGENET Philippe, ROUSSEL Elisabeth et THOMAS Frédéric.

Sont absents: DELANZY Jessica, DIETSCH David, MAGLIA Jean-Joseph, MARTIN Christophe.

Procurations: COLLIN Stéphane (à GOUEREC Neriman), CUNY Cyril (à ROUSSEL Elisabeth).

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de présents : 16 – le quorum est atteint

Procurations: 02
Nombre de votants: 18

Une minute de silence est observée en hommage au Colonel BELTRAME.

Madame Corinne MOUROT est élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 28 février 2018 est adopté à l'unanimité des membres votants.

n° 20180328-149 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7) Demandes d'adhésion et de retrait du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur :

- la demande d'adhésion présentée par les Communes de BOIS-DE-CHAMP et de SAVIGNY (ces 2 communes ont intégré des Communautés d'Agglomération qui ne sont pas adhérentes au SDANC),
- la demande de retrait de la Commune de SANDAUCOURT (l'ensemble de son territoire étant en zonc d'assainissement collectif).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

- Se prononce POUR l'adhésion des Communes de BOIS-DE-CHAMP et SAVIGNY,
- Se prononce POUR le retrait de la Commune de SANDAUCOURT.

n° 20180328-150 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Tarifs location salle 9 route de Bruyères

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'idée émise par notre animateur du territoire, de proposer à la location la grande salle de l'immeuble situé 9 route de Bruyères tant que le bâtiment n'est pas vendu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,



- Sollicite le passage de la Commission de Sécurité,
- Précise que scule la grande salle vitrée sera louée, durant la période estivale, et uniquement pour des expositions,
- Dit qu'une convention sera établie pour la mise à disposition de la salle précisant les conditions d'assurance,
- Fixe le tarif à 60 € pour le week-end (du samedi au dimanche, avec remise des clés le vendredi après-midi ou le samedi matin et restitution le lundi matin) et à 100 € pour la semaine (du lundi au dimanche et restitution des clés le lundi matin).

Arrivée de Madame KIEFFER RYS Marion à 20 h 50.

Nombre de conseillers en exercice: 23

Nombre de présents : 17 – le quorum est atteint

Procurations: 02

Nombre de votants: 19 (18 votants pour le Compte Administratif)

n°20180328-151 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Compte de gestion 2017 du Budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du service de l'eau et de l'assainissement dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état d'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a prescrit de passer dans ses écritures,

• **Déclare**, à l'unanimité, que le Compte de Gestion du Service de l'Eau et de l'Assainissement dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

n° 20180328-152 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Compte Administratif 2017 du Budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif 2017 du Service de l'Eau et de l'Assainissement, dressé par Monsieur MARTINACHE, Maire,

• Approuve, à l'unanimité des membres votants, le Compte Administratif 2017 dont le résultat est le suivant :

En euros	Dépenses	Recettes	Résultats
Exploitation	542 828.27	631 141.23	88 312.96
Investissement	275 280.39	944 609.77	669 329.38

n° 20180328-153 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Affectation des résultats 2017 du Budget Eau et Assainissement

Sur proposition de Monsieur Bernard LAZZATI, Adjoint,

Après avoir arrêté les comptes de l'exercice 2017 du Service de l'Eau et de l'Assainissement, en adoptant le compte administratif ce jour, qui fait apparaître :

- un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de

88 312,96 €

- un solde d'exécution de la section d'investissement excédentaire de

669 329,38 €

La section d'investissement laissant apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 604 204 €
- en recettes pour un montant de 15 358 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

• **Décide** d'affecter le résultat de l'exercice 2017 du Budget Eau et Assainissement de la façon suivante :

- Compte 1068 -- excèdent de fonctionnement capitalisé 0 €

- Ligne R001 – Résultat d'investissement reporté 669 329,38 €

- Ligne R002 - Résultat d'exploitation reporté 88 312,96 €

n° 20180328-154 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Budget Primitif 2018 du Budget Eau et Assainissement

Vu la Commission Finances réunie le 21 Mars 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

 Vote le Budget Primitif 2018 du Service de l'Eau et de l'Assainissement, par chapitre en Fonctionnement et par opération en Investissement, comme suit :



En euros	Dépenses	Recettes
Exploitation	761 012.96	761 012.96
Investissement	1 160 898.48	1 160 898.48

n° 20180328-155 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Tarif de l'eau et de l'assainissement

Monsieur LAZZATI présente au Conseil Municipal une proposition d'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement faite par la Commission l'inances, afin d'arriver à un tarif identique sur les deux communes déléguées en 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- Valide la proposition d'évolution des tarifs de l'eau et de l'assainissement telle que présentée, précisant que ceux-ci pourraient être revus à la baisse en fonction des investissements réalisés,
- **Fixe** comme suit les tarifs de l'eau et de l'assainissement, applicables à compter du 1^{er} Janvier 2019 :

Commune déléguée de Granges-sur-Vologne

* Assainissement 2 € /m3 et une part fixe de 50 €/foyer * Eau potable 1,05 €/m3 et une part fixe de 50 €/foyer

Commune déléguée de Aumontzey

Liau potable 0,90 €/m3 et une part fixe de 37 €/fover

A ces tarifs s'ajoutent, la redevance de pollution domestique, la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau et la redevance de modernisation des réseaux dont les taux sont déterminés par l'agence de l'eau.

n° 20180328-156 Domaines et patrimoine – Aliénations (3.2) Vente de terrain à Frambéménil

Madame Neriman GOUEREC, Adjointe, informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a trouvé un acquéreur pour un terrain d'une surface de 1 500 m² situé à Frambéménil, issu des parcelles cadastrées section D n° 180 et 181.

Ces parcelles peuvent être divisées en 3 terrains à bâtir.

S'agissant d'une cession, le Service des Domaines est interrogé afin de donner la valeur vénale de ce terrain.

Les acquéreurs, Mr et Mme VAN BEMMEL, qui souhaitent y construire une maison d'habitation, proposent un prix de 25 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- **Décide** de vendre une partie de terrain issue des parcelles cadastrées section D n° 180 et 181 « Frambéménil » à Monsieur et Madame VAN BEMMEL, au prix de 25 € le m² (sous réserve du prix indiqué par le Service des Domaines),
- Précise que les frais de bornage et d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame Neriman GOUEREC, Adjointe, à signer tous documents afférents à cette vente.

n° 20180328-157 Finances locales – Subventions (7.5) Projet de démolition d'un immeuble – demande de subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'acquisition en 2017 de l'immeuble sis 19 rue de Lattre de Tassigny, en vue de sa démolition et de la création d'un parking attenant à la Salle des Fêtes.

L'immeuble étant libre de tout occupant, des devis ont été sollicités.

3 entreprises ont répondu à la demande : SARL GARZIA FRERES, SARL TACCA et ARCHES DEMOLITION.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- Retient le devis présenté par l'entreprise la mieux disante, soit la SARL GARZIA FRERES, pour un montant de 15 000 € H.T.,
- **Dit que** les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune, à l'article 2138 « Autres constructions »,
- Sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018, ainsi qu'une aide financière du Conseil Départemental,
- Autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Maurice LEMARQUIS, Adjoint, à signer tout document y afférent.

n° 20180328-158 Finances locales – Subventions (7.5) Equipement numérique Ecole Primaire Jules Ferry – Charlemagne

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la possibilité d'équiper l'école primaire Jules Ferry – Charlemagne en matériel numérique.

La Commission Scolaire, réunie le 20 Mars 2018, a étudié le devis présenté par la SARL VC1 PRO, pour un montant total de 10 632.54 € H.T. comprenant l'équipement vidéo projection interactive de 2 classes (vidéo projecteur, tableau et connexion), un chariot mobile, 25 tablettes, un logiciel EDUTAB et la remise en état de la baie de brassage et câblage internet.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

- Accepte le devis présenté par l'entreprise VCI PRO, pour un montant de 10 632.54 € H.T.,
- Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune, opération n° 260 « Achat de matériel pour les écoles », article 2183,
- Précise que les 3 autres classes pourraient être équipées en 2019,
- Sollicite l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2018,
- Autorise Monsieur le Maire ou Madame Corinne MOUROT, déléguée à signer tout document y afférent.

n° 20180328-159 Finances locales – Décisions budgétaires (7.1) Crédits 2018 alloués aux écoles

Vu les propositions de la Commission Scolaire et Périscolaire du 20 Mars 2018,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants,

• **Décide** d'allouer les crédits suivants aux écoles maternelle et primaire pour l'année 2018,

Article 60628 - produits pharmaceutiques : 1 euro/élève

Maternelle: 76 euros Primaire: 120 euros Total: 196 euros

Article 60632 - Fournitures de petits équipements : 2 euros/élève

Maternelle: 152 euros Primaire: 240 euros Total: 392 euros

Article 6064 - Fournitures administratives: 1 curo/élève

Maternelle: 76 euros Primaire: 120 euros Total: 196 euros

Article 6067 - Fournitures scolaires:

Maternelle : 3 420 euros Primaire : 5 400 €

Total: 8 820 curos

Article 6248 - Sorties scolaires :

Maternelle : 1 500 euros Primaire : 5 000 euros Total : 6 500 euros Article 6288 - Entrées : 16 euros/élève

Maternelle: 1 216 euros Primaire: 1 920 euros Total: 3 136 euros

n° 20180328-160 Finances locales – Subventions (7.5) Travaux d'éclairage public rue de la Vieille Passée – demande de subvention

Monsieur Philippe PETITGENET, Maire délégué, rappelle au Conseil Municipal sa décision de réaliser un programme de travaux rue de la Vieille Passée sur la Commune déléguée de Aumontzey et informe que l'entreprise PEDUZZI a débuté ceux inclus dans le lot 1 VRD. Le lot 2, relatif au remplacement des luminaires existants est programmé mais ce projet est susceptible de bénéficier d'aide financière dans le cadre de la DETR Exercice 2018. Aussi, il propose à l'assemblée de déposer un dossier auprès des services de la Préfecture et précise que l'instruction ministérielle mentionne, en deuxième axe prioritaire, que les demandes de subventions présentées par les Communes Nouvelles « doivent être traitées en priorité ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres votants,

• **Décide** de solliciter une aide financière dans le cadre de la DETR exercice 2018, pour l'opération de travaux de modernisation de l'éclairage public, visant à réaliser des économies d'au moins 30 % et diminuer la pollution lumineuse rue de la Veille Passée, dont le coût est estimé à 34 292,20 € HT, soit 41 150,64 € TTC.

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux ont été inscrits au Budget Primitif 2017 et font l'objet d'un report sur 2018, opération n° 267 « Vieille Passée »,

• Vote son financement comme suit :

* Subvention du Conseil Départemental (10 %)
 * Subvention DETR (40 %)
 * Fonds propres
 24 005,64 €

• **Donne** pouvoir à Monsieur le Maire délégué pour effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier.

n° 20180328-161 Institutions et vie politique – Intercommunalité (5.7) Communauté de Communes des Hautes Vosges

Les Elus du Conseil Municipal de Granges-Aumontzey représentant la Commune au Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges rappellent qu'en assemblée délibérante intercommunale le 13 Décembre 2017, ils se sont opposés au transfert de la compétence « construction, entretien et fonctionnement des équipements sportifs, culturels et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire ».

Ils ont été amenés à prendre cette position en l'absence de données concrètes sur :

• la réalité des charges de fonctionnement des équipements transférables,

- la réalité des charges d'investissements et de celles des investissements à réaliser à court et moyen termes sur les équipements en question,
- la réalité des conséquences financières et fiscales pour chaque Commune tenant compte des investissements programmés,
- la réalité de l'approche fiscale qui doit être présentée année par année à partir du transfert,
- la comparaison effectuée correctement de la fiscalité communale et intercommunale pour chaque commune avant le transfert et après le transfert.

A ce jour, les éléments succincts et partiels présentés en réunion plénière du Conseil Communautaire le 12 Février 2018 n'ont pas été complétés, mais démontrent déjà une incidence non négligeable sur la fiscalité locale. Ces premières données démontrent aussi que le périmètre du territoire de la Communauté de Communes des Hautes Vosges n'est pas pertinent car il correspond à plusieurs bassins de vie de nos populations.

Plus de trois mois se sont écoulés depuis la décision d'opposition au transfert et plus de quinze mois depuis l'installation du Conseil Communautaire.

Il ne serait pas concevable et responsable que les Elus de GRANGES-AUMONTZEY engagent la Commune et ses administrés sans éléments concrets et fiables.

La Commune demande par conséquent à la Communauté de Communes des Hautes Vosges de chiffrer les investissements à réaliser à court et moyen termes sur les équipements transférables et de réaliser un audit financier et fiscal avec projection par année et par Commune.

Informations

- Suite au Conseil d'Ecole du 20 Mars 2018, l'organisation du temps scolaire des écoles pour la prochaine rentrée n'est pas modifiée et la semaine reste sur 4 jours et demi.
- Les membres de la Société de Chasse de Granges-sur-Vologne remercient la municipalité pour les travaux effectués au chalet de chasse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

Le Maire,

Guy MARTINACH

Le Maire certific avoir affiché le procès verbal de cette séance à la porte du siège social de la Commune Nouvelle le 4 Avril 2018 et transmis au contrôle de légalité le 4 Avril 2018.

